

## AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

### Location de bureau pour le siège du Centre de Médiation et d'Arbitrage du Congo (CEMACO/PNR) Pointe-Noire – République du Congo

#### 1. Référence de la publication

CCIAM/PRCCE II/2018/10-002V2

#### 2. Procédure

Restreinte

#### 3. Intitulé du programme

Contribution à la réalisation du PRCCE II

#### 4. Financement

N° FED/2017/391-067

#### 5. Pouvoir adjudicateur

Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire

---

### SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

#### 6. Nature du marché

##### Prix forfaitaire (Prix global) :

Le prix forfaitaire devra respecter le budget (l'offre peut-être en dessous ou égale au montant budgété), et correspondre au montant du loyer mensuel y compris toutes les charges locatives (Parking, eau, électricité, courant Ondulé, groupe électrogène y compris son fonctionnement, climatisation, entretien plomberie et climatisation, Gardiennage extérieur, sécurité incendie).

#### 7. Description du marché

Dans le cadre de l'opérationnalisation prochaine d'un Centre de Médiation et d'Arbitrage du Congo (CEMACO) à Pointe-Noire, la Chambre de commerce de Pointe-Noire recherche un local pour le siège CEMACO pour son siège. Les bureaux devront respecter les caractéristiques suivantes :

**Superficie :** Plus ou moins 80m<sup>2</sup>

**Nombre de bureau :** 2 bureaux et 1 salle d'audience

**Lieu :** Centre-ville de Pointe Noire.

## **8. Nombre et intitulé du lot**

Nombre : 1

Intitulé du lot :

### **Location de bureaux pour le siège du CEMACO/PNR.**

Le lot comprend :

La proposition d'un local comprenant au moins 3 espaces (2 bureaux, 1 salle d'audience et des sanitaires), y compris toutes les charges locatives (parking, eau, électricité, courant ondulé, groupe électrogène y compris son fonctionnement, climatisation, entretien plomberie et climatisation, gardiennage extérieur, sécurité incendie). Ce local doit être situé au centre-ville.

## **9. Budget indicatif**

1.400.000 XAF (mensualité)

## **10. Prestations additionnelles**

N/A

---

## **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

### **11. Éligibilité**

La participation au marché est ouverte à toutes les personnes morales présélectionnées qui sont effectivement établies dans l'un des États membres de l'Union européenne ainsi qu'aux pays membres de l'Afrique Caraïbes Pacifique (ACP).

Le marché concerne la mise à disposition du siège du CEMACO à Pointe-Noire. Pour cela, le local devra respecter toutes les règles en termes de droit foncier et immobilier, mais aussi d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

### **12. Soumission**

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 11 ci-dessus) peut soumissionner.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la soumission concernée.

### **13. Nombre de soumissions**

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une soumission, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle présentant une

soumission). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une soumission, toutes les soumissions auxquelles cette personne participe seront rejetées.

#### **14. Interdiction des alliances entre des soumissionnaires retenus sur la liste restreinte.**

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de soumission ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte, sauf si le pouvoir adjudicateur l'autorise au préalable.

Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de relations sous-contractuelles entre eux concernant le marché en question.

#### **15. Situations d'exclusion**

Les candidats doivent joindre à leur formulaire de soumission une déclaration signée (incluse dans le formulaire type de soumission) attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées au point 2.3.3 du Guide pratique.

#### **16. Possibilités de sous-traitance**

La sous-location n'est pas autorisée.

#### **17. Nombre de candidats invités à soumissionner**

8 propriétaires, présélectionnés seront invités à présenter une offre détaillée dans le cadre du présent marché.

---

### **CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS**

#### **18. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner**

*23/01/2019*

#### **19. Date pour le début d'exécution du marché**

*01/03/2019*

#### **20. Période de mise en œuvre des tâches**

30 mois

---

### **CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION**

## 21. Critères de sélection

Le soumissionnaire doit donner la liste de son personnel technique qui intervient pour la maintenance du groupe électrogène, la climatisation et la plomberie. Il devra aussi joindre son contrat de gardiennage.

## 22. Critères d'attribution

Le meilleur rapport qualité/prix.

---

## SOUSSION

### 23. Date limite de réception des soumissions

Le 22/02/2018 à 15h00

Il ne sera pas tenu compte des soumissions reçues après la date limite.

### 24. Modalités de présentation des soumissions et renseignements à fournir

Les soumissions doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission standard, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés. Ce formulaire de soumission est disponible à l'adresse Internet suivante :

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=B>

La soumission doit être accompagnée d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection, sur la base du modèle disponible à l'adresse internet suivante:

<http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?chapterTitleCode=A>

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la soumission ne sera pas pris en considération.

### 25. Modalités d'envoi des soumissions

Les soumissions doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur :

- SOIT par **courrier recommandé** (service postal officiel), à l'adresse suivante :

*Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire*

*35 Bd Charles de Gaulle*

*BP : 665- Pointe-Noire*

*République du Congo*

Dans ce cas, le registre de livraison atteste du respect de la date et de l'heure limite de réception des offres.

- SOIT par **porteur** (notamment les services de messagerie express) déposant **directement** la soumission auprès du pouvoir adjudicateur, contre accusé de réception signé et daté, à l'adresse suivante :

*Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et des Métiers de Pointe-Noire*

*35 Bd Charles de Gaulle*

*BP : 665- Pointe-Noire*

*République du Congo*

Horaires d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 7h30 à 15h30

Dans ce cas, l'accusé de réception atteste du respect de la date et de l'heure limite de réception des offres.

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir rubrique 1 ci-dessus) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la soumission et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les soumissions soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une soumission, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse électronique mentionnée dans la soumission.

## **26. Modification ou retrait des offres**

Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des offres. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point 25. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure) doit porter la mention « modification » ou « retrait », selon le cas.

## **27. Langue opérationnelle**

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

## **28. Date de publication de l'avis de pré-information**

N. A.<sup>1</sup>

## **29. Base juridique.<sup>2</sup>**

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. La référence renvoie à l'annexe IV telle que révisée par la décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

## **30. Information complémentaire**

N.A.

---

<sup>1</sup> N.A.: Non-Applicable

<sup>2</sup> Merci d'indiquer toute spécificité pouvant avoir un impact sur les règles de participation (par exemple spécificité géographique, thématique, à court terme ou long terme).